

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 2 JUIN 2026

Vœu

**déposé par Catherine LÉCUYER, Eric SCHAHN, Stéphanie MAMAN, Erwan LECLERC,
Sylvie DAO-BERNA, Laurence RIOT LAMOTTE et Ronan GUÉVEL**

**Relatif à la reprise immédiate de l'expérimentation de l'espace de liberté pour les chiens
au parc Monceau**

Considérant que le retour d'expérience (RETEX) de la première édition de l'expérimentation en 2025 s'est révélé pleinement satisfaisant, la présence quotidienne d'un éducateur canin ayant garanti le respect de la charte d'usage ;

Considérant que la Mairie du 8^e arrondissement a assumé ses responsabilités en finançant entièrement sur ses crédits d'ILL les prestations de cet éducateur ainsi que la réfection hivernale de la pelouse ;

Considérant la très forte attente des propriétaires de chiens et des usagers pour une réouverture de cet espace dans les meilleurs délais, à l'issue du repos hivernal de l'automne-hiver 2025-2026 ;

Considérant que les deux scénarios de reprise avancés mi-mai par la DEVE reposent sur une réduction drastique de la surface allouée, la faisant passer de 5 000 m² à seulement 1 000 ou 2 000 m² ;

Considérant qu'une telle restriction spatiale mènerait à une impasse opérationnelle et porterait en germe des conflits d'usages potentiellement aigus au sein du parc, à savoir :

- une hyper-concentration des animaux sur un espace réduit, alors que près de 500 chiens différents ont été recensés sur le site ;
- une multiplication inévitable des aboiements et des nuisances sonores ;

- une dégradation et un appauvrissement accélérés des sols ;
- des tensions inextricables l'après-midi par beau temps s'il s'avère nécessaire de déloger les usagers installés sur les pelouses pour y réintroduire les chiens ;
- la perte du soutien indispensable des collectifs de propriétaires de chiens, qui participent activement à la régulation et à l'autorégulation des usages ;

Considérant que pour surmonter ces blocages techniques, la Mairie du 8e arrondissement propose une alternative pragmatique dite de "liberté matinale élargie" ;

Considérant que cette alternative s'articule de manière cohérente autour de quatre mesures phares:

1. **Le rétablissement d'une surface fonctionnelle de 4 000 à 5 000 m²** pour éviter l'effet "ghetto canin" et diluer les tensions ;
2. **La priorité absolue donnée au créneau matinal (7h00 - 11h00)**, permettant une véritable "respiration canine" sur une plage horaire où la fréquentation générale du parc est faible, évitant ainsi toute interférence ;
3. **La suppression stricte du créneau du soir (17h30 - 20h00)** afin de protéger durablement le tapis végétal et d'écarter les frictions sociales de fin de journée ;
4. **Une optimisation budgétaire partagée**, la Mairie du 8e arrondissement étant prête à mobiliser une enveloppe identique à celle de 2025, tout en sollicitant un cofinancement de la Ville de Paris pour couvrir les heures complémentaires de l'éducateur canin le matin ;

Considérant que ce troisième scénario alternatif et pragmatique est le seul capable de concilier la préservation du patrimoine paysager de la Ville et la pacification durable des usages au parc Monceau ;

Sur proposition de Catherine LÉCUYER, Maire du 8e arrondissement, et des élus de la majorité, le Conseil du 8e arrondissement émet le vœu que le Maire de Paris et son Adjoint chargé notamment des espaces verts :

1. **Retiennent et valident le scénario alternatif d'une "liberté matinale élargie"** proposé par la Mairie du 8e arrondissement comme cadre de la nouvelle phase d'expérimentation.
2. **Allouent le soutien financier complémentaire** nécessaire de la part de la Ville de Paris pour couvrir l'extension horaire de la présence de l'éducateur canin.
3. **Procèdent dans les plus brefs délais à la signature du nouveau protocole** avec les collectifs pour permettre la reprise immédiate de cette expérimentation.